



CALENDRIER ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le calendrier électoral sera établi et proposé par le Conseil d'administration et devra comprendre au moins les dates et échéances pour :

- Jour 4. Appel à des élections.

Jour 5. Affichage public du recensement au siège social et distribution du formulaire de vote par procuration

- Jour 5 à 6. Dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales.

- Jour 7 à 8. Règlement des contestations relatives au registre électoral et affichage du registre électoral définitif.

Une fois la période d'affichage public du registre électoral expirée, aura lieu la présentation des candidatures, qui se clôturera SIX jours plus tard.

- Du 9 au 16. Présentation des candidatures.

Seules les candidatures reçues à l'adresse électronique vicepresidenta@avc.org.es seront acceptées, soit en personne au bureau du Centre social, secteur B, le mercredi 12 et le vendredi 14, de 10h00 à 12h00.

Jours 16 à 17 . Le comité examinera la validité des candidatures soumises et n'acceptera que celles qui sont valides. qui répondent aux normes requises.

Jours 18 et 19 : Réception des demandes de vote par procuration

Le 20, le Conseil examinera les demandes de vote par procuration reçues et indiquera celles qui ne sont pas acceptées.

22e jour, Assemblée générale extraordinaire.